



Le réseau national
des territoires engagés
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 

Propreté & TE 

Webinaire – Protection des captages

Stratégies territoriales et protection de la ressource

REPLAY

**Retrouvez l'intégralité de ce webinaire
en replay sur ce lien**

Mot de passe : WebPLUV0326

Programme du Webinaire « Protection des captages : Quelles stratégies territoriales pour sécuriser et préserver la ressource en eau ? »

10h00 – Accueil & Introduction – Retour sur l'actualité captage

Claire FORITE, Responsable Pôle Eau – AMORCE

Jérémy DA PRATO, Chargé de mission traitement de l'eau - AMORCE

10h35 – PFAS dans les captages : de la non-conformité à la sécurisation de l'alimentation en eau

Laura VERGER, Responsable qualité Eau et Assainissement - DSP - GEMAPI – Grand Narbonne

11h05 – Protection des captages : combiner foncier, pratiques agricoles et outils réglementaires à l'échelle des territoires

Sarah POLLET, Responsable de la cellule protection de la ressource en eau – Communauté d'agglomération de Beauvais

11h35 – Témoignages et retours de collectivités

12h00 – Conclusions

Jérémy DA PRATO, Chargé de mission traitement de l'eau et maîtrise de l'énergie des SPEA - AMORCE

1

INTRODUCTION ACTUALITÉS CAPTAGES

*Claire FORITE, Responsable Pôle Eau – AMORCE
Jérémy DA PRATO, Chargé de mission traitement de
l'eau - AMORCE*



GROUPE NATIONAL CAPTAGE

POINT D'AVANCEMENT, 1 AN APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE

Un chantier national pour définir les captages sensibles et les réponses associées

Des pollutions pesticides et nitrates persistantes

28,5 %

De la population desservie
au moins 1x par une eau
non-conforme **Pesticide**



25 %

Des dépassements
pour des substances
toujours autorisées

1,2 %

De la population desservie
au moins 1x par une eau
non-conforme **Nitrate**

Pas d'amélioration sur le nombre de captages prioritaires

Un constat : Les actions de préservation et/ou de reconquête de qualité qui ne portent pas toujours leurs fruits

Une réponse des services de l'État en retard

➡ Définition des points de prélèvements sensibles attendue **depuis 3 ans**

➡ 2025 : Feuille de route Captage et Lancement du Groupe National Captage

➔ Un **arrêté** sur les paramètres et seuils ➔ Un **guide méthodologique** pour les préfets

- ➡ • Définir des moyens financiers à la hauteur des ambitions
- ➡ • Valoriser une action cohérente à toutes les échelles européenne, nationale, locale

GROUPE NATIONAL CAPTAGE

POINT D'AVANCEMENT, 1 AN APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE

Un chantier national pour définir les captages sensibles et les réponses associées

Définition des captages sensibles

La proposition du MTE

- ➡ Basée sur les paramètres des contrôles sanitaires, sur une **chronicité de données de 6 ans**
- ➡ Sur un **dépassement de 80%** du seuil fixé dans les normes EDCH appliqué aux eaux brutes
- ➡ Pour **au moins 1 paramètre sur 2 analyses** en précisant qu'il doit s'agir du même paramètre
- ➡ La **PRPDE** est à l'initiative de son propre classement en captage sensible.

Ce que porte AMORCE

- ➡ Accord sur la liste des paramètres mais attention à ne pas multiplier les analyses plus que nécessaires
- ➡ Mais liste pouvant être **étendue localement**
- ➡ Inscrire les actions dans l'arrêté du captage sensible et objectifs de résorption pour les préfets
- ➡ Disposer de deux échelles d'intervention aux seuils définis
- ➡ La **PRPDE ne doit pas porter seule la classification**

AMORCE demande d'agir en cohérence à tous les échelons territoriaux (UE, France, Local)
Une stratégie fondée sur la prévention, des contraintes progressives, des financements dédiés et un suivi annuel des résultats, par exemple :

- Évaluer et définir les stratégies préventives → Circulaire administrative au préfet - Vers le zéro captage prioritaire d'ici 2030-2035 et curatives → Traiter les pollutions déjà présentes
- Mettre en place une stratégie de financement

STRATÉGIE EAU ET AGRICULTURE

FOCUS SUR LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Un cadre politique en recomposition, aux effets directs sur la protection de la ressource

Contexte

- ➡ Crise **MERCOSUR** et **Dermatose nodulaire**
- ➡ Décembre 2025 :
 - Retrait des syndicats agricoles du GNC
 - Circulaire imposant des études socioéconomiques sur les réductions de volumes prélevables.
- ➡ Janvier 2026 : Annonces d'un moratoire sur l'eau par le premier Ministre

Mesures annoncées

- ➡ Future loi sur l'eau et l'agriculture
- ➡ Volonté de faciliter un maximum de projets hydrauliques agricoles, notamment les retenues.
- ➡ Gel de la redevance pour pollutions diffuses jusqu'en 2027 pour le monde agricole.
- ➡ Suspension ou réexamen de plusieurs textes liés aux prélèvements et aux nitrates.

Des précisions lors du dernier Comité National de l'Eau

Moratoire : pas de circulaire générale aux préfets sur un gel des décisions locales.

Travaux en cours : poursuite des travaux dans l'ensemble des instances traitant de l'eau.

Redevances bassins : pas de remise en cause des votes.

Autorisations : pas d'arrêt des décisions administratives portant sur les usages de l'eau.

Nitrates : instruction aux préfets annoncée et contrôles sur les stratégies en place.

Pollutions diffuses : la hausse de la redevance n'est pas abandonnée, mais reportée à ce stade.

STRATÉGIE EAU ET AGRICULTURE

FOCUS SUR LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Un cadre politique en recomposition, aux effets directs sur la protection de la ressource

Position d'AMORCE

- ➡ **Préserver l'eau** pour préserver les milieux et les activités économiques
- ➡ Avoir une **Loi sur l'Eau** qui intègre un volet Agricole
- ➡ **Protéger les captages** avec deux niveaux d'intervention (volontaire puis contraignant)
- ➡ Si bassines multiusages, les **conditionner à la réduction de la consommation d'eau** dans le temps
- ➡ **Financer les changements agricoles** en mobilisant aussi l'industrie phyto-pharma et réforme de la PAC

Actions AMORCE

- ➡ **Rencontre avec le 1er Ministre et la Ministre de la transition écologique**
- ➡ Proposition de Loi sur l'eau transmise aux cabinets
- ➡ **Rencontre avec l'APCA et la FNSEA** au salon de l'agriculture
- ➡ **Travail engagé sur l'Europe avec le CNE** et sur la PAC avec notre cabinet de conseil européen
- ➡ **Enquête sur les coopérations eau et agriculture** ➔ publication courant mars/webinaire 17 mars

Le projet de loi agricole et eau fait peser un risque de recul sur la protection de la qualité de l'eau :



Substitution des captages sensibles par des captages prioritaires, sans critères stabilisés.

Réduction possible du périmètre d'action, avec une contrainte recentrée sur les seules zones vulnérables.

Charge accrue pour les collectivités, sans financement suffisant pour accompagner les changements de pratiques

4 temps forts



1. **Pollutions du cycle de l'eau: l'essentiel de la connaissance**
2. **Protéger les captages et produire de l'eau de qualité**
 - Quels outils, moyens, limites
 - Captages sensibles : clarifier les règles du jeu
3. **L'assainissement à la hauteur des enjeux de pollutions**
 - Les territoires s'organisent et agissent
 - Financer les nouveaux traitements et la DERU 2
4. **Politique de protection de la qualité de l'eau : ce qu'il faut changer, ce qu'il faut conserver**

Inscrivez-vous !



Nos dernières publications de la thématique Eau

- [Traitement des PFAS et métabolites de pesticides dans l'eau potable](#) – EAT 21 – Février 2025
- [Traitement des micropolluants dans les STEU](#) – EAT 22 – Mars 2025
- [Gestion des eaux pluviales urbaines : les 15 questions relatives à la mise en œuvre et au financement de la compétence](#) – EAJ 09 – Juin 2024
- [Socle commun des MFSC : Enquête AMORCE - Synthèse et Résultats](#) – EAT 23 – Septembre 2024
- Nos enquêtes à paraître :
 - Micropolluants dans les eaux : Enquête AMORCE - Synthèse et Résultats
 - Enquête sur les coopérations eau et agriculture

À lire aussi :

- [Projet de loi agricole et eau](#), ce que dit la première version du texte transmise au conseil des ministres
- Les articles consacrés au Groupe National Captage :
 - Groupe National Captage Sensible - [où en est-on ?](#) (juillet 2025)
 - Groupe National Captages Sensibles – [retour sur la 3ème réunion](#) (septembre 2025)
 - Groupe national captages - [AMORCE demande des moyens à la hauteur du mur d'investissement](#) (décembre 2025)



Nos prochains événements de la thématique Eau

Avril 2026

- [Webinaire](#) - La REUT pour les usages urbains : de la réglementation à l'action | jeudi 9 avril 2026 | 10h00 à 12h30

[Replays disponibles sur notre site internet](#)

2

PFAS

SÉCURISER LA RESSOURCE

*Laura VERGER, Responsable qualité Eau et Assainissement -
DSP - GEMAPI – Grand Narbonne*



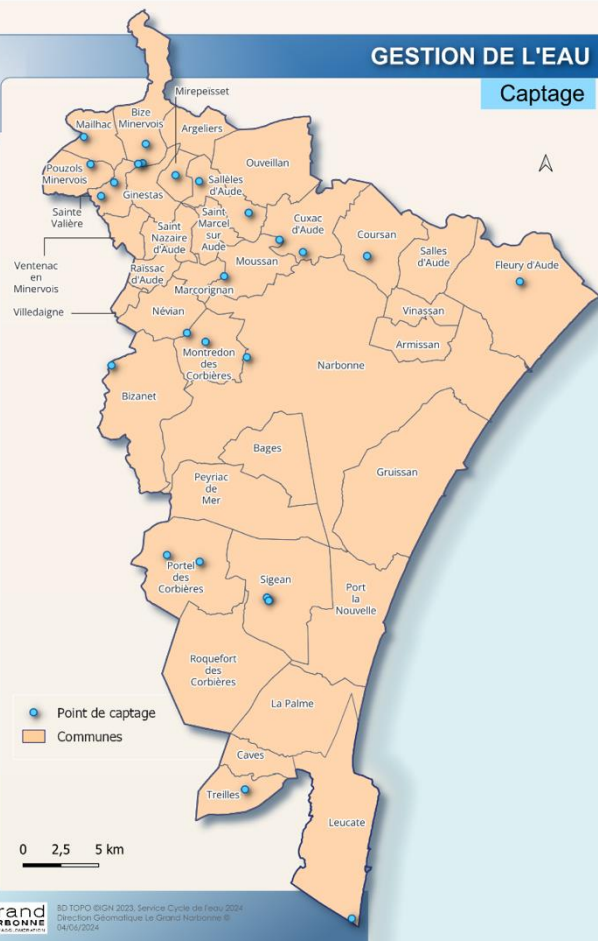
ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-
D'AUDE FEUILLA FLEURY D'AUDE FRAÏSSÉ-DES-CORBIÈRES GINESTAS GRUISSAN LA
PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-
DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE
SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

Grand Narbonne

LE GRAND NARBONNE (Aude, Occitanie)

GESTION DE L'EAU

Captage



Territoire et Population:

 **37 communes**

Population variable:

130 000 habitants en basse saison

350 000 habitants en haute saison

Gestion:

 **87 673 abonnés**

2 délégations de services public et 1 régie

Qualité:

 **25 ressources**

Problèmes de qualités sur 8 ressources:

Métabolites d'Atrazine dont (DEDIA), sulfates, PFAS

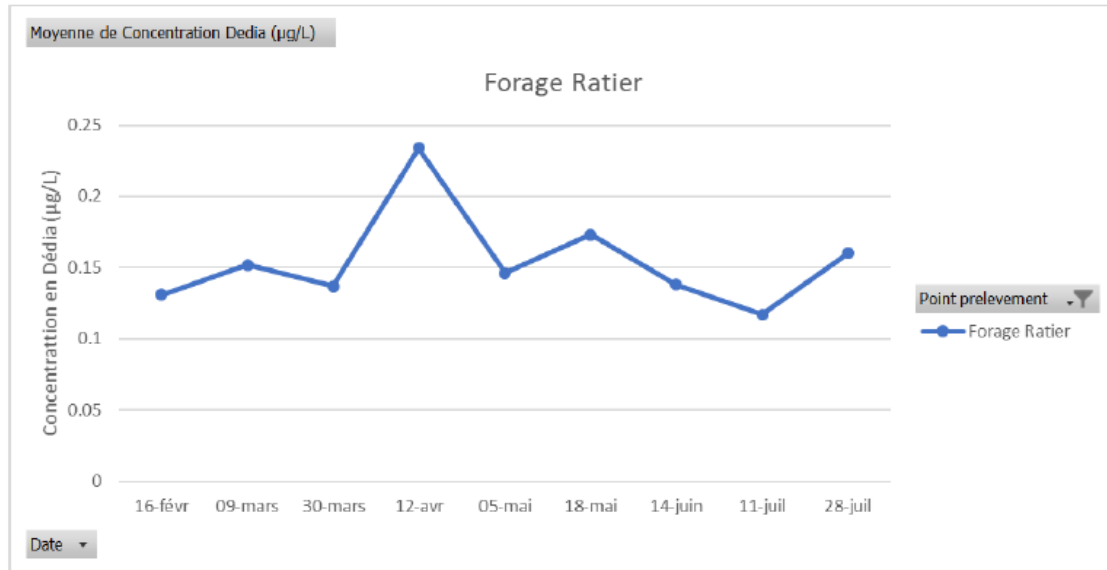
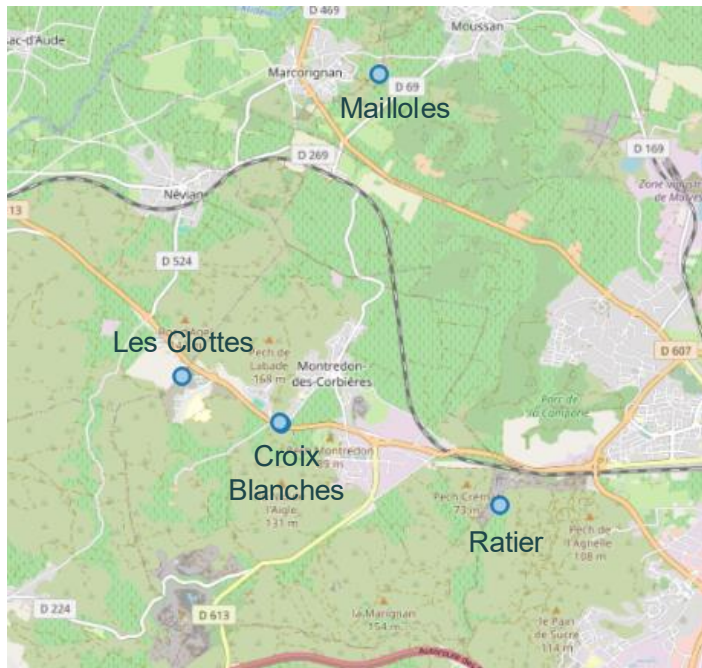
 4 ressources sont équipées de charbons actifs
1 ressource est diluée par une autre ressource

Les autres ressources ne nécessitent pas de traitement particuliers

Le Forage du RATIER

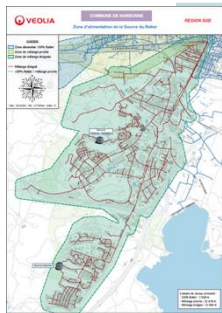
Forage utilisé pour sécuriser l'alimentation AEP de Narbonne et maintenir la pression sur un quartier.

Nappe d'eau touchée par une pollution à la DEDIA : 3 forages déjà équipés par un traitement par Charbon Actif



Débites journaliers produits = 2 754 m³/j avec Qh=250 m³/h

PROBLEMATIQUE DE DEDIA

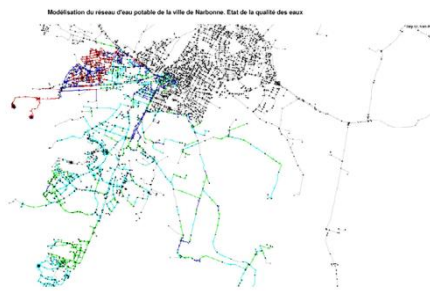


2020-2021

Découverte de la problématique DEDIA

Elaboration du dossier de dérogation

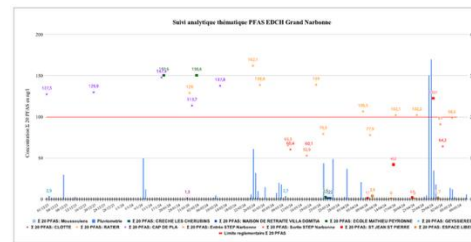
Recherche de solutions appuyées par une modélisation (traitement par charbons, dilution, suppression du forage) et de sa localisation.



2022

Obtention de la dérogation de 3 ans (fin 5/07/2025), le temps de la mise en place d'un système de traitement

Suivi renforcé des analyses par l'ARS



2023

Recherches exploratives des PFAS par notre délégataire sur 2 de nos ressources en anticipation de leur intégration dans le contrôle sanitaire dès 2026.



2024

Résultats des analyses:

PFAS dans l'eau du forage du RATIER à des taux supérieurs à la limite de qualité:

Moyenne de 0,12 µg/l > à 0,10 µg/l

Analyses de toutes nos ressources:

absence de PFAS dans nos ressources dont Croix Blanche, Mailloles et les Clottes situés dans la même nappe que le Ratier.

Plusieurs démarches menées en parallèles:

Le traitement et la recherche de l'origine de la pollution et communication

LE TRAITEMENT

Limitation de la distribution à seulement 21 abonnés ne pouvant être desservis autrement mais problème de pression pour le quartier principalement alimenté

Adaptation du système de traitement pour traiter les PFAS avant la fin de la dérogation.

! Molécules nouvelles, peu de recul sur le type de traitement.

Mise en place d'un pilote de février à juillet 2024:

- Tester les différents types de charbon en fonction des caractéristiques de l'eau du Ratier,
- Evaluer le temps de contact nécessaire pour dimensionner les cuves,
- Déterminer la capacité maximale de traitement et la durée de vie des charbons actifs (2 à 4 ans)



Début des travaux en **septembre 2024**

Fin des travaux en **mai 2025**

Inauguration le **20 juin 2025**

98,4% d'abattement des PFAS

Montant des travaux : **1 969 244 € HT** subventionné à 50% par l'Agence de l'eau

Montant du renouvellement des charbons: **100 000 €** pour 2 ans



RECHERCHE ORIGINE ET COMMUNICATION

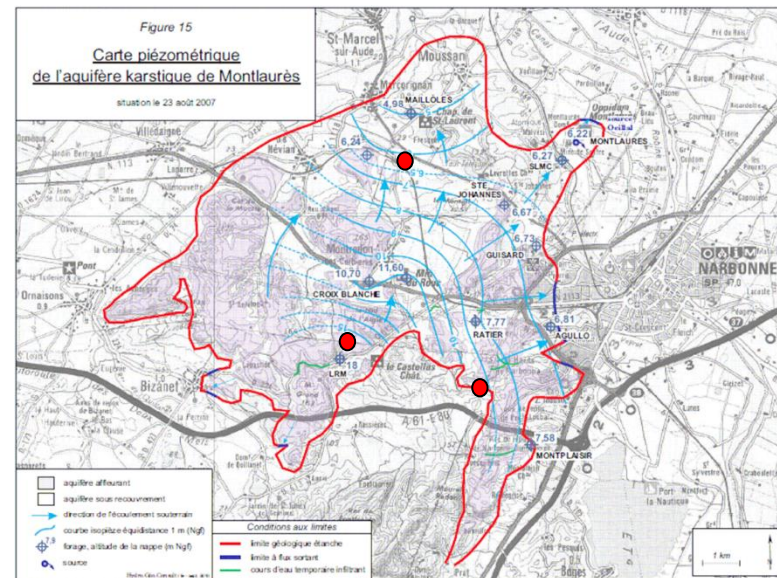
En parallèle des travaux, recherche des/de la source(s) de pollution et communication aux abonnés

Recherche des sources de pollution selon plusieurs hypothèses:

- **Plateforme de compostage des boues** → analyse des lixiviats:
Les PFAS retrouvés dans les lixiviats sont différents de ceux présents dans le forage du Ratier,
- **Incendies:** Secteur fortement impacté par les incendies:
Les PFAS dans les produits retardant. Difficultés à obtenir la composition des anciens produits utilisés,
- **Analyse des piézomètres/forages** autour du Ratier pour localiser la zone de pollution (étude en cours)

Communication:

- Echanges réguliers avec l'ARS et DREAL,
- **2022:** Communication à plus de 300 abonnés pour la DEDIA dans la cadre de la dérogation;
- **2024:** Communication spécifique aux 21 abonnés toujours desservis.
- **Été 2025:** Communication aux 21 abonnés sur la mise en place du traitement + relais dans la presse



ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-
D'AUDE FEUILLA FLEURY D'AUDE FRAÏSSÉ-DES-CORBIÈRES GINESTAS GRUISSAN LA
PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-
DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE
SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

Merci

3

CAPTAGES STRATÉGIES DE PROTECTION

Sarah POLLET, Responsable de la cellule protection de la ressource en eau – Communauté d'agglomération de Beauvais





La protection de la ressource en eau à l'Agglomération du Beauvaisis

Webinaire AMORCE 13/03/2026

Sarah POLLET, responsable protection de la ressource en eau

s.pollet@beauvaisis.fr

Historique du service et contexte

2021

- Transfert de la compétence eau potable vers la CAB

2023

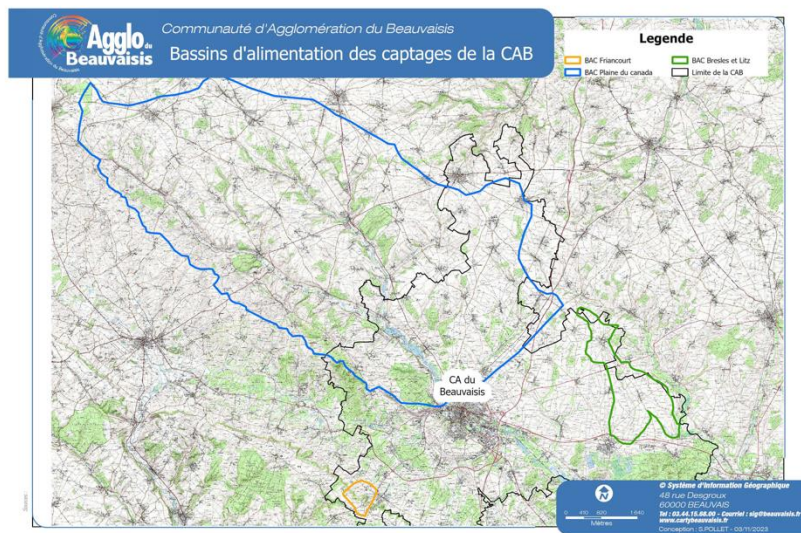
- Création de la cellule protection de la ressource en eau
- 1 ETP

2024

- 2 ETP

2025

- 3 ETP



Stratégie de protection de la ressource



Stratégie protection de la ressource en eau - CAB 2024-2026

Axe 9: Sobriété des usages de l'eau

- Sensibiliser les acteurs agricoles et non agricoles
- Communiquer sur les objectifs du plan eau (-14% des prélèvements eau potable, stabilisation des prélèvements agricoles)

Axe 8: Communiquer sur les enjeux EAU

- Exploitants agricoles
- Elus et services CAB
- Grand public

Axe 7: Poursuivre les actions curatives

- Renouveler 1% des installations d'eau potable de l'Agglomération tous les ans
- Mise en place d'usine de traitement d'eau potable pour les captages contaminés
- Mise en place d'un PGSSE et d'un SD eau potable

Axe 6: Accompagner les acteurs non agricoles pour la préservation des captages

- Maintenir les contrôles SPANC sur 100% des BAC
- Suivi des installations industrielles situées sur les BAC

Axe 1: Améliorer la connaissance pour mieux animer les territoires demain

- Renforcer les programmes d'auto-surveillance des captages
- Délimiter 100% des BAC et réaliser les diagnostics agricoles et non agricoles
- Améliorer la connaissance des transferts
- Améliorer la connaissance des utilisations agricoles et non agricoles sur l'ensemble du territoire

Protection des captages 14 captages de la CAB

Objectifs qualité d'eau CAB:

Nitrates = 40mg/L

Phyto = pas de dépassement de la norme sanitaire sur l'eau distribuée pour chaque molécule et pour la somme des molécules

Axe 2: Développer les filières des cultures bas niveau d'intrants (BNI)

- Développer les surfaces en AB
- Développer les surfaces en cultures pérennes (herbe, miscanthus, saule...)
- Développer les surfaces en BNI annuelles (chanvre, luzerne, sarrasin...)

Axe 3: Accompagner le changement des pratiques agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau

- Accompagner les agriculteurs dans des démarches d'amélioration continue de leurs pratiques en faveur de la qualité de l'eau
- Accompagner les agriculteurs à l'échelle des systèmes de cultures afin d'atteindre les objectifs qualité d'eau fixés

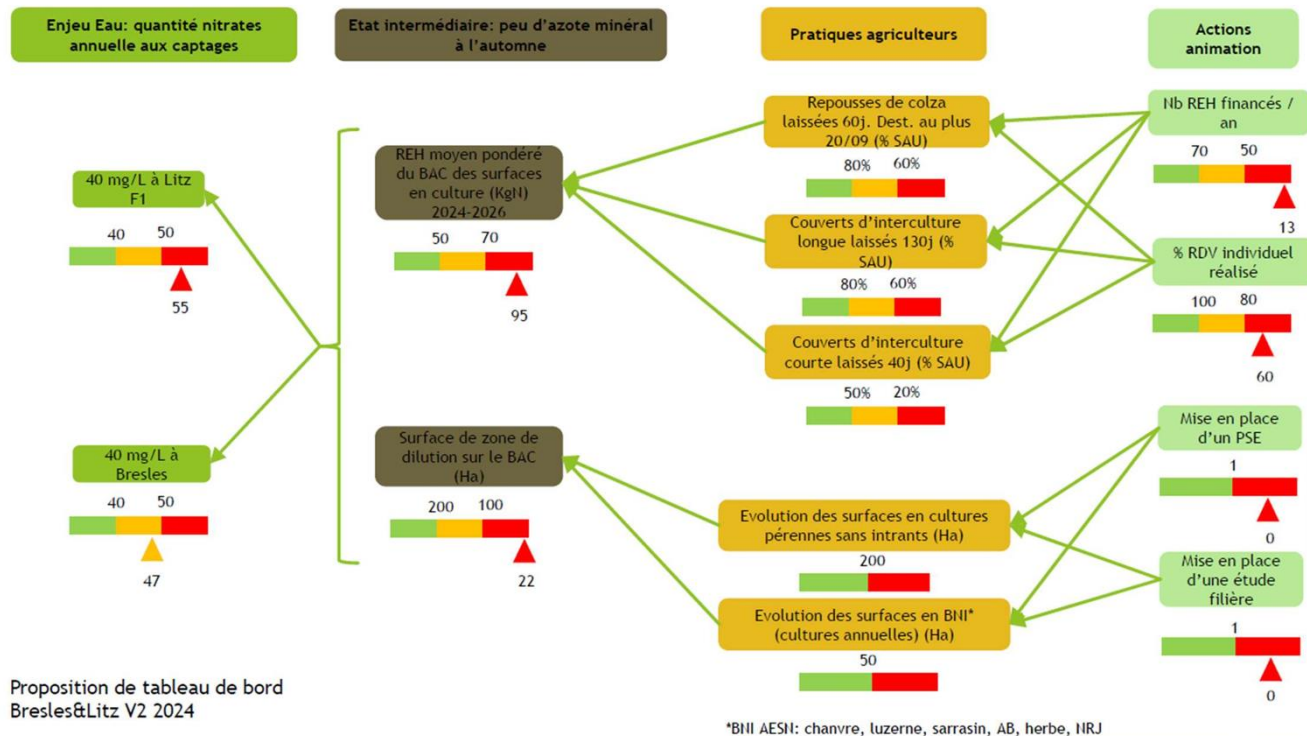
Axe 4: Inciter financièrement les exploitants à atteindre les objectifs de qualité d'eau

- Mettre en place des PSE ou MAEC
- Réalisation d'étude filière
- Réflexion à la faisabilité d'aides directes aux exploitants (AB par exemple)

Axe 5: Aménager le territoire pour préserver la qualité des eaux souterraines

- Rédiger une tactique foncière
- Aménager les axes de ruissellement

Les programmes d'actions sur les BAC



Mise en place de MAEC pour les exploitants bio

- Engagements de 100% des exploitations bio des BAC concernés
 - 1000 hectares
 - MAEC réduction phyto ou MAEC système élevage

Axe 4: Inciter financièrement les exploitants à atteindre les objectifs de qualité d'eau

- Mettre en place des PSE ou MAEC
- Réalisation d'étude filière
- Réflexion à la faisabilité d'aides directes aux exploitants (AB par exemple)

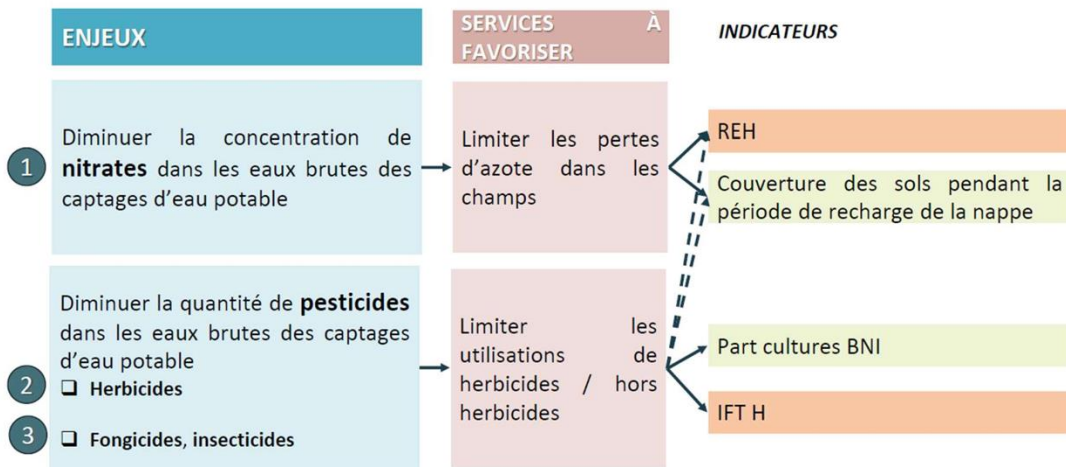


Elaboration d'un PSE grandes cultures

LES ENJEUX PRIORITAIRES, LES SERVICES & LES INDICATEURS ASSOCIES

Axe 4: Inciter financièrement les exploitants à atteindre les objectifs de qualité d'eau

- Mettre en place des PSE ou MAEC
- Réalisation d'étude filière
- Réflexion à la faisabilité d'aides directes aux exploitants (AB par exemple)



Elaboration d'une filière miscanthus

- Besoin de 100 GWh livrés par an soit 15 néq logement soit 3 600 logements
 - 50% géothermie
 - 40% biomasse bois
 - 10% biomasse agricole soit 300 ha
- Position du service eau potable
 - Protéger la ressource avec une filière autonome et rentable
 - Pas de financement de la CAB
 - Gestion par les exploitants
 - Présence importante du service pour la création mais plus après

Axe 2: Développer les filières des cultures bas niveau d'intrants (BNI)

- Développer les surfaces en AB
- Développer les surfaces en cultures pérennes (herbe, miscanthus, saule...)
- Développer les surfaces en BNI annuelles (chanvre, luzerne, sarrasin....)



MARGE D'ACTIVITE DU MISCANTHUS									
									Prix de vente : 145 €/T de MS
									Financement des charges fixes : 10,5 €/ha/an
1° produit d'activité (1)									
	T de MS/ha (estimation)	prix de la T de MS	Minimale en charge	en 1	en 2	en 3	en 4	en 5	en 6
seconde 1 (20% du ms)	4,5	145 €	63%	0 €	455 €				
seconde 2 (24%)	6,7	145 €	64%			€ 374			
seconde 3 (17%)	7,8	145 €	71%				€ 1 393		
seconde 4 (28%)	9,0	145 €	86%					€ 1 393	
seconde 5 (26%)	10,5	145 €	90%						€ 1 393
seconde totale (100%)				0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2° charges à l'hectare (2)									
	Coût €/ha			0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût analyse du sol	50 €			20 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût préparation du sol	200 €			80 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût irrigation (selon du plant + plantation)	3 000 €			1 200 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût engrais (selon année)	80 €			32 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût fumure	100 €			40 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût phytosan (désherbage + protection)	100 €			40 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût récolte (travailleur + désherbage)	300 €			120 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coût entretien en culture	150 €			60 €	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total charges opérationnelles	4 480 €								
Total Charge de structures hors charges directes	0 €			0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total charges				4 480 €	204 €	204 €	204 €	204 €	204 €
3° marge brute d'un hectare de miscanthus (1-2)									
				-4 480 €	154 €	634 €	781 €	1 393 €	1 221 €

Localisation*		Parcelles	Surface (en ha)	Total par secteur (en ha)	
CAB	AAC	> 3 ha	145,55	203,90	343,68
		< 3 ha groupées**	58,35		
	Hors AAC	> 3 ha	99,79	129,87	
		< 3 ha groupées**	30,08		
		Déjà implantées	9,91	9,91	
Hors CAB		> 3 ha	66,50	98,54	
		< 3 ha groupées**	18,04		
		Déjà implantées	14,00		
		< 3 ha isolées	70,68		
TOTAL GENERAL			512,90		

Elaboration d'une filière miscanthus

- ❑ 25 hectares plantés en 2026 chez 5 producteurs
- ❑ Volonté d'implanter entre 50 et 80 hectares en 2027

- ❑ Clefs de la réussite de cette filière
 - ❑ Agriculteurs, élus, équipe technique présents, investis, réactifs
 - ❑ Commande politique claire de la Présidente
 - ❑ Agriculteurs fiers de chauffer des installations locales
 - ❑ Directeur du service eau qui a déjà travaillé dans la logistique et qui a son réseau chez les énergéticiens
 - ❑ 1 producteur historique sur le territoire investi et très constructif
 - ❑ Service eau présent à toutes les étapes et vigilant en permanence sur ces 10% d'approvisionnement
 - ❑ Présence de Novabiom dès le début de la démarche
 - ❑ Sécurisation
 - ❑ Appui technique

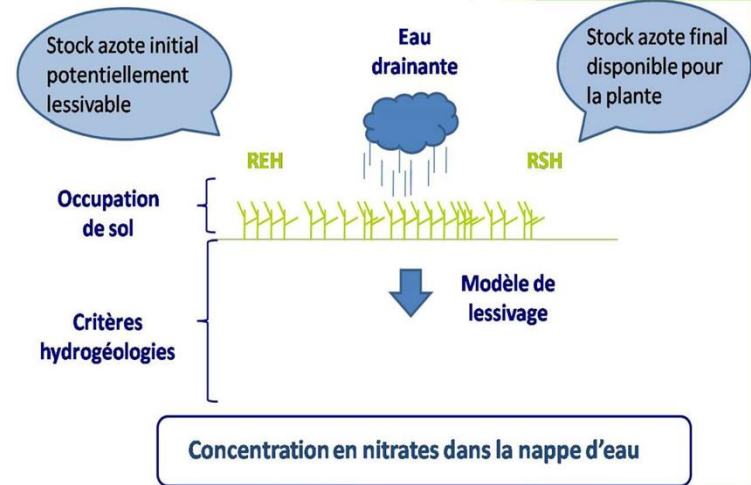
Axe 2: Développer les filières des cultures bas niveau d'intrants (BNI)

- Développer les surfaces en AB
- Développer les surfaces en cultures pérennes (herbe, miscanthus, saule...)
- Développer les surfaces en BNI annuelles (chanvre, luzerne, sarrasin....)



L'accompagnement technique

- Fertilisation azotée - suivi Appi-N
 - Suivi en temps réel de la nutrition du blé et le déclenchement des apports d'azote lorsque les conditions sont favorables à leur bonne valorisation
 - Suivi de quelques parcelles en lien avec les agriculteurs
- Réseau reliquats début drainage
 - Animations toute l'année autour du reliquat entrée hiver
- Miscanthus bio
 - Essai sur 1 parcelle



Stratégie foncière de protection de la ressource en eau

Axe 5: Aménager le territoire pour préserver la qualité des eaux souterraines

- Rédiger une tactique foncière
- Aménager les axes de ruissellement

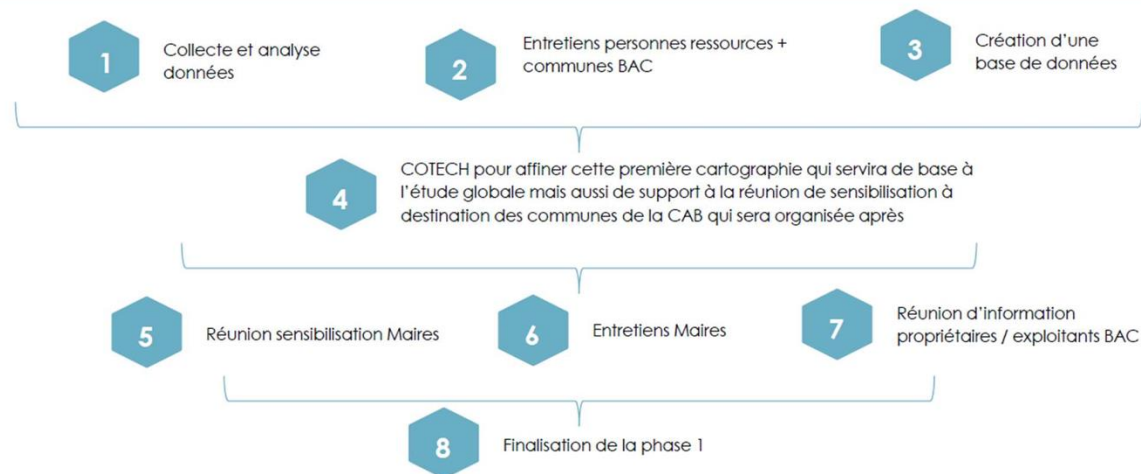


espelia

17

Focus sur la première phase de l'état des lieux

OBJECTIF : produire un diagnostic et des cartographies des secteurs à enjeux pour l'eau et du potentiel d'espaces à prendre en compte



Communication élus et grand public



Axe 8: Communiquer sur les enjeux EAU

- Exploitants agricoles
- Elus et services CAB
- Grand public



Fête de l'eau 2026



Lettre aux adhérents et guide Eau



Lettre aux adhérents #85
Avril/ Mai/ Juin 2025



Guide – L'élu, l'eau et la
transition écologique
19 novembre 2020

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS :



Jérémie DA PRATO

Chargé de mission qualité de l'eau et
maîtrise de l'énergie des SPEA

jdaprato@amorce.asso.fr

Tél. : 04 81 91 43 36

Claire FORITE

Responsable du pôle Eau

cforite@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77



Le réseau national
des territoires engagés
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 

Propreté & TE 